

Omnium des Libertés



COORDINATION
DES ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS
POUR LA LIBERTÉ
DE CONSCIENCE
RÉGION OUEST

24 octobre 01

- *Nouvelles du Front, bonnes et moins bonnes.*
- *Contre offensive et création d'un local d'accueil, d'aide et d'information juridique.*
- *Fascisme et démocratie . Où en sommes-nous ?*

Chers (es) amis (ies),

Quelques nouvelles du front , comme d'habitude, avant de parler des orientations d'une rentrée qui démarre sous des auspices mondialement sinistres.

Tout d 'abord, la bonne nouvelle de l'été c'est la libération de Pascale et Ronan Boucher de leur emprisonnement scandaleux à la prison de Brest ; 8 mois de détention préventive, dont 7 avant de voir le juge d'instruction !!! et tout ça pour rien puisqu'ils ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables du décès de leur quatrième enfant. Je ne peux pas vous donner plus de détails dans le cadre de ce courrier tant que l'affaire n'est pas définitivement jugée ; ce serait leur faire prendre des risques mais je me tiens à votre disposition (par courrier) pour de plus amples détails . Merci, en tout cas, à tous ceux qui ont contribué à créer les conditions de leur libération par des dons d'argent destinés au financement de leur défense (importants) et par leur engagement personnel (notamment la création d'emploi pour eux et des propositions de logement) ; Merci encore pour cette solidarité dans une affaire aussi grave et urgente !

J'espère que nous n'aurons pas à renouveler trop souvent ce genre d'opérations SOS mais je ne me fais guère d'illusions (surtout dans le Finistère ou Penn-ar-bed rime avec Far-West !). C'est pourquoi il vaut mieux prévenir que guérir et c'est ce que nous allons mettre au point cette année ; ensemble nous saurons trouver les moyens de faire échec au fascisme à visage de salubrité publique qui s'empare de notre pays (voir article de Ouest-France, du 31 août, rubrique « point de vue » de Rémy Hebding ci-joint).

La mauvaise nouvelle c'est l'agression grave qu'a subie Marie-Hélène Groussac (1), qui a failli lui coûter la vie et a coûté la vie à une personne qui a voulu la défendre ; l'œuvre d'un déséquilibré, paraît-il ; c'est fou comme les déséquilibrés savent parfaitement choisir leurs cibles par les temps qui courent .

D'autres bonnes nouvelles : la loi About-Picard ne fait pas l'unanimité, c'est le moins qu'on puisse dire, dans l'opinion et même dans les médias (ce qui est nouveau) ; je pense que, comme toutes les lois liberticides, elle va produire l'effet opposé à celui recherché et réveiller ceux qui n'avaient pas encore compris la « manip » de nos petits Talibans locaux (voir article de Charlie-Hebdo ci-joint). Ils ne se contentent pas seulement de sabler le champagne dans des occasions de ce genre ; ils se réjouissent publiquement de suicides, de faillites et de drames familiaux graves dont ils sont la cause par leurs rumeurs lubriques (nous avons pu recueillir le témoignage de membres de la famille de certains antisectes rennais qui attestent avec frayeur de ces « réjouissances morbides »).

Ils ont créé un cadre légal pour asseoir la peur et la répression en matière de libertés de penser, de croire et de se soigner ; c'est une atteinte grave à notre démocratie (2) ; nous devons donc entrer en résistance, nous organiser pour nous défendre et défendre nos libertés menacées ; nous devons être capables de répondre à toutes les attaques par une entraide juridique, financière et matérielle comme celle que nous avons réussie à mettre en place pour

Pascale et Ronan. Pour ce faire il nous faut une adresse fixe à Rennes, un local public qui peut accueillir les personnes discriminées, les informer sur leurs droits et les aider à construire leur défense ; pour informer les médias et le public sur les multiples infractions commises par les Antisectes, certaines très graves, en toute impunité, du moins jusqu'à nouvelle ordre. Nous devons faire vite ! il nous faut un local privé appartenant à quelqu'un de confiance, que nous louerons si nécessaire pour y placer le siège de l'Omnium Ouest et y organiser la contre offensive ; nous ne devons plus nous contenter de bonnes intentions, il faut agir vite ! nous devons faire preuve de la vraie spiritualité, de la vraie solidarité, de la vraie fraternité : celle qui dépasse tous les clivages et gomme toutes les différences pour garantir à chacun le droit d'être ce qu'il est ; c'est ça la démocratie et non la chose « politicospiritualomédicocorrecte » qu'on voudrait nous faire avaler et qui nous promet un avenir parfaitement insipide.

Voilà ! n'hésitez - pas à nous écrire à l'adresse habituelle qui, nous l'espérons, sera bientôt remplacée par autre chose qu'une boîte postale. Nous allons probablement nous rencontrer sous peu à l'occasion d'une action sur Rennes que nous vous proposerons bientôt avec Joël Labruyère.

Salut à tous et bon vent

Jacques Dubreuil, responsable Omnium Ouest.

- (1) Marie-Hélène Groussac est médecin généraliste à Gouezec (29), chercheur , diplômée d'immulogie ; ses positions en matière de vaccination et ses méthodes thérapeutiques non conventionnelles lui ont valu une peine de 2 mois d'interdiction d'exercice dont elle n'a pas tenu compte ; son affaire est repassée le 20 Octobre au TGI de Quimper. Si vous souhaitez aider Madame Groussac contactez-nous au 02 99 39 51 63.
- (2) Le Fascisme se définit par la volonté d'un pouvoir de se substituer aux individus dans leur liberté de penser, de croire et de disposer d'eux-mêmes, en particulier de leur corps. Son contraire est la Démocratie. Les démocraties meurent généralement de leur incapacité à identifier les nouvelles formes et les nouveaux visages du Fascisme ; il utilise toujours les mêmes ficelles depuis la nuit des temps : après avoir créer la peur et l'insécurité par des affaires montées de toutes pièces, il désigne les fauteurs de troubles à abattre (les Juifs, les sectes, etc...) et ils vous proposent de renoncer à votre liberté pour garantir votre sécurité et la « Pureté du corps social » débarrassé de ses parasites.

CHARLIE HEBDO

N° 482 mercredi 12 septembre 2001

Article : « Siné sème sa zone » page 13

Le dynamitage de la statue du Messie cosmoplanétaire de la secte Mandarom, aussi kitsch fut-elle m'a laissé un sale goût dans la bouche sans trop savoir pourquoi. Je trouve aussi cons les gens outrés qui l'ont dégringolée que ceux qui l'avaient érigée et je n'ai pas aimé du tout contempler à la télé , leur joie carnassière au pied du bigarré colosse terrassé. Au milieu de dizaines de gendarmes mobiles, ces imbéciles s'arrosaient entre eux de champagne pour fêter leur triste victoire comme les crétiens de la formule 1. Sectaires d'un autre genre, ils me faisait penser aux tarés de Taliban dézingant les gros bouddhas en Afghanistan. Même stupide colère. Même stérile connerie. Qu'attendent-ils ces démolisseurs de petite envergure qui se piquent de bon goût et d'anti-sectarisme pour faire implorer l'infâme basilique du Sacré-Coeur, de la secte catholique, hideux chancre construit sur la butte Montmartre pour effacer toutes les glorieuses traces de la commune? Sa disparition serait pourtant bien plus justifiée que celle du gros clown inoffensif et plutôt rigolo. J'ai toute une liste à leur disposition s'ils tiennent à entreprendre le nettoyage par le vide de tous les édifices et monuments nuisibles qui choquent les yeux, attentent à la raison et salopent notre environnement. Qu'ils m'écrivent à Charlie et je leur envoie gratos.

rubrique « **Point de Vue** »

SECTES: DU DANGER DE LEGIFERER

par Rémy Hebding (1)

Le fait que la loi sur les sectes, dite « loi About - Picard », ait été votée à la quasi - unanimité par l'assemblée nationale est révélateur d'un type de mentalité typiquement français. C'est à dire bien ancré dans des formes de perception du religieux difficilement concevables en dehors de nos frontières. Elles participent de cette « exception française » que certains acteurs politiques n'hésitent pas à ériger en modèle à répandre auprès de toutes les nations de la planète.

Ainsi la député Catherine Picard parle de « première mondiale » sans se douter le moins du monde de l'aspect cocasse de cette expression venant qualifier un texte de loi pour le moins inquiétant par l'aspect répressif qu'il comporte.

En effet, le délit d'abus de faiblesse ou d'ignorance qu'il contient est tout aussi vague et mal défini que le délit de manipulation mentale précédemment notifié. Outre les dérapages et les effets pervers auxquels de tels textes peuvent donner lieu, alors que l'arsenal législatif est suffisamment garni pour combattre les sectes, ils permettent à la nation française de se retrouver toutes opinions confondues. Pour les uns il s'agit de rappeler le caractère normatif de l'institution ecclésiastique majoritaire en dehors de laquelle ne sont que sectes et groupuscules déviants. Les groupes religieux sortant de ce cadre inquiètent car ils manifestent une dérégulation du croire très caractéristique d'une époque avide d'autonomie à l'égard des confessions traditionnelles. Pour une autre frange de la population française se situant hors de de l'influences des Eglises ou des grandes religions accréditées par la République, il s'agit bien de laisser comprendre sans trop le dire ouvertement- que la liberté individuelle est difficilement conciliable avec la croyance religieuse. Le « écrasons l'infâme » voltairien a laissé des traces dans les consciences! Et les sectes seraient l'expression exacerbée de ces « pathologies du croire » selon le terme utilisé par Danièle Hervieu - Léger (2)

Ainsi les pouvoirs publics font le la lutte contre les sectes une action de salubrité public s'ingéniant ainsi en dispensateur de conseils prophylactiques dans le but de maintenir toute contamination à distance. Etant entendu que des sujets plus profondément affectés doivent faire l'objet de traitements plus radicaux, le droit pénal venant y apporter son concours.

UN UNIVERS EN PLEINE MUTATION

Ceci dit, il ne s'agit pas de sous-estimer les risques encourus par des « âmes faibles » désorientées prêtes à suivre le premier gourou venu Il existe bien entendu une tentation sectaire particulièrement préjudiciable aux individus les plus fragiles, les plus vulnérables. Mais le sectarisme en tant que tel, privant la personne de ses capacités critiques au profit d'un enrôlement manipulateur, ne saurait être défini uniquement en termes religieux traditionnels. Il sévit bien en dehors des « sectes » désignées comme telles. Toutes les familles de pensée - même les plus respectables - présentent ce risque de dérives. L'esprit laïque compris comme une arme idéologique, propre à dénoncer « l'infâme » hors de son propre camp, ne fait que reproduire la démarche qu'il prétend dénoncer.

Les pouvoirs publics rappellent que la République française se veut un Etat laïque; ce qui implique une séparation de l'Eglise et de l'état, et donc à renoncer à définir le mot « secte ». Mais si au nom de la laïcité les pouvoirs se voient contraints de se situer dans une certaine réserve quant aux définitions permettant d'identifier le croyable du non croyable, la lutte souterraine contre le « démon religieux » n'en est pas moins abandonnée pour autant. Car il faut bien que les lumières de la Raison triomphent de ténèbres de la croyance. Ainsi les relais médiatiques - télévisuels en particuliers- n'hésitent pas à manipuler mentalement l'opinion publique en représentant les abus inacceptables et condamnables de groupes extrêmes - ceux de l'Ordre du temple solaire, par exemple- comme un agissement conforme à toute croyance réputée marginale. Ceci sans permettre de comprendre ce qui se passe réellement aujourd'hui dans l'univers du religieux; Un univers en pleine mutation qu'aucune loi aussi stricte soit - elle ne saurait enrayer.

(1) rédacteur en chef de l'hebdomadaire protestant « REFORME »

(2) dans le hors - série de « REFORME » sur les sectes à commander

53-55 avenue du Maine 75014 PARIS 38F franco de port